

POUR SE TENIR INFORMÉ(E):

NUMÉRO D'URGENCE BUTAGAZ :
09 69 32 05 51

COORDONNÉES DE LA MAIRIE :
03 85 44 99 70

COORDONNÉES DE LA PRÉFECTURE :
03 85 21 81 00

TOUTES LES INFORMATIONS SONT DISPONIBLES EN
PERMANENCE SUR LE SITE DE LA PRÉFECTURE :
**WWW.SAONE-ET-LOIRE.GOUV.FR/IMG/PDF/
BROCHURE_INFORMATION_PPI_BUTAGAZ-2.PDF**

RADIO :
97.8 OU 103.1

CONTACT BUTAGAZ EN CAS DE QUESTIONS
OU DEMANDES D'INFORMATIONS :
03 85 94 19 60

RAPPEL LES DIFFÉRENTS SIGNAUX

L'ALERTE :



3 séquences d'une minute et 41 secondes,
séparées par un silence

LA FIN DE L'ALERTE :



son continu de 30 secondes

LES SIGNAUX TEST :



Afin de garantir le fonctionnement optimum de nos systèmes d'alerte, nous procédons chaque mois à des essais : Vous entendez donc une séquence d'une minute et 41 secondes tous les premiers mercredis du mois à 12h00.

LA SÉCURITÉ, NOTRE PRÉOCCUPATION QUOTIDIENNE

BUTAGAZ est un acteur majeur sur le marché de l'énergie avec près de 90 ans d'expérience, et dispose aujourd'hui de 16 sites industriels sur le territoire français.

Chaque année, ce sont près de 5 millions de clients qui, grâce à l'activité de nos sites, sont approvisionnés en gaz en citerne ou en gaz en bouteille pour se chauffer, cuisiner et produire de l'eau chaude.

BUTAGAZ met **tout en œuvre pour assurer la sécurité de ses clients**, de ses collaborateurs, de ses sites et de ses produits. Pour cela, l'entreprise s'appuie sur une démarche d'amélioration continue ainsi que sur le professionnalisme et l'engagement de son personnel, de son réseau de distributeurs et de ses partenaires qualifiés.

Depuis de nombreuses années, BUTAGAZ est engagé dans une démarche de réduction des risques à la source et met en œuvre sur ses sites les meilleures technologies disponibles pour réduire au niveau le plus bas possible les risques résiduels associés à ses activités. **Nous poursuivons au quotidien l'optimisation de la sécurité de nos installations.** Ainsi, tous les sites BUTAGAZ disposent de systèmes de sécurité robustes, adaptés et régulièrement testés permettant en priorité de prévenir l'incident et si nécessaire d'en limiter immédiatement les conséquences afin de les contenir à l'intérieur du site.

Nous vous invitons à conserver ce document afin de :

- Disposer des informations auxquelles vous devez avoir accès en tant que riverain de l'un de nos sites industriels,
- Connaître les démarches à suivre en cas d'accident.

NOTRE MISSION : VOUS PROTÉGER

Le personnel du site BUTAGAZ de Sennecey-le-Grand est formé en continu, et a à sa disposition des équipements de sécurité permettant d'anticiper et de maîtriser les risques et de lutter contre les incendies pour répondre à tout sinistre éventuel : dispositifs de détection d'anomalies, systèmes automatiques de mise en sécurité, réseau incendie, moyens d'arrosage fixes et mobiles, qui sont mis en œuvre si besoin dans les plus brefs délais.

Ces équipements sont très régulièrement testés au cours d'exercices mensuels, et de façon annuelle avec les sapeurs-pompiers. Des exercices PPI (Plans Particuliers d'Intervention) sont également organisés, à la discrétion de la Préfecture, avec tous les services de l'État concernés, formés de manière continue à la gestion de crise.

Tous les sites industriels BUTAGAZ font l'objet d'audits et d'inspections techniques réguliers par des experts internes mais également par les services de l'État.

Les résultats de ces audits sont communiqués, en toute transparence, lors des Commissions de Suivi de Site (CSS) animées par les services de la Préfecture au moins une fois par an.

BUTAGAZ mène des réflexions, réalise des travaux de réduction du risque à la source et poursuit l'optimisation de la sécurité de ses installations en permanence.

Les quantités de butane et de propane stockées ainsi que le mode d'approvisionnement de nos sites et le dimensionnement de nos installations sont très régulièrement revus pour s'adapter à l'évolution du marché et les limiter au juste nécessaire pour garantir l'approvisionnement de nos clients tout en limitant les risques.

BUTAGAZ : SITE DE SENNECEY-LE-GRAND



BROCHURE D'INFORMATION DES POPULATIONS DANS LA ZONE D'APPLICATION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION



L'INFORMATION : UNE PRIORITÉ POUR BUTAGAZ

LE SITE DE SENNECEY-LE-GRAND : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Date d'ouverture du site :

1996

L'activité du site :

Stockage de gaz

L'activité de notre site est régie par un ensemble de dispositions (Code de l'environnement, Code du travail, Arrêtés Ministériels et Préfectoraux. Plan de Prévention des Risques Technologiques) que nous respectons strictement tout au long de l'année.

Notre étude de dangers a été remise à l'inspection des installations classées.

SEUIL SEVESO

Le site de Sennecey-le-Grand est un établissement classé « Seveso Seuil Haut ». Cela signifie qu'il fait partie des installations soumises aux normes de sécurité les plus strictes et à de nombreux contrôles. Conformément à la réglementation française et européenne, toute personne susceptible d'être exposée à des risques industriels majeurs doit être informée de la nature des risques en présence, des moyens mis en œuvre pour éviter les accidents et des consignes générales de bonne conduite à suivre en cas d'accident.

QUELS SONT LES PRODUITS ET SUBSTANCES UTILISÉS SUR NOTRE SITE ?

■ Des gaz liquides (butane et propane) dont les propriétés sont les suivantes :

- ▶ **Inflammables. Gaz, aérosol, liquide et vapeur très ou extrêmement inflammables**
- ▶ **Gaz sous pression. Peut exploser sous l'effet de la chaleur, peut provoquer des brûlures ou des blessures.**

■ Quelle est la nature des risques liés à ces produits ?

- ▶ **Des effets thermiques**
- ▶ **Des effets de surpression**
- ▶ **Des effets de projection**

Il est important de souligner que la majorité des produits manipulés par BUTAGAZ (notamment le butane et le propane) ne sont pas susceptibles de provoquer des pollutions du sol ou des eaux.

QUELS SONT LES BONS RÉFLEXES À AVOIR EN CAS D'INCIDENT/D'ACCIDENT ?

BUTAGAZ est doté d'un plan d'urgence (Plan d'Opération Interne (POI)) pour la gestion d'incidents/d'accidents dont les effets restent dans les limites de l'établissement.

Si un incident dépasse les limites de l'établissement, le Plan Particulier d'Intervention (PPI) est mis en œuvre, et prend le relais, piloté par la Préfecture.

Signal d'alerte : En cas de déclenchement d'un PPI, avec des effets potentiellement au-delà des limites du site, vous entendrez **le signal sonore d'alerte composé de 3 séquences d'une minute et 41 secondes, séparées par un silence.**

Aucune habitation n'étant recensée dans le périmètre concerné par ce PPI, voici les consignes à respecter :

PREMIER RÉFLEXE

Si vous êtes dans le périmètre PPI, évacuez la zone.



Supprimez toute flamme ou étincelle
(n'allumez pas le gaz, ne fumez pas...).



Allumez la radio sur 97.8 ou 103.1.



Ne téléphonez pas : les réseaux téléphoniques doivent rester disponibles pour les secours.



Nous vous recommandons de faire preuve de coopération si un incident ou accident survient, dans le cadre de toute instruction ou requête formulée par les autorités (Maire ou Préfet), leur représentant ou les personnes agissant sous leur contrôle.

QUAND L'ALERTE EST-ELLE LEVÉE ?

Lorsque l'incident est maîtrisé et que toutes les personnes présentes dans le périmètre PPI sont en sécurité.

COMMENT EN SUIS-JE INFORMÉ(E) ?

Par le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.

